



TOUTES ET TOUS EN ACTION DÈS LE 5 FÉVRIER

Nous vous proposons du matériel pour aider à la mobilisation dès le 5 février et un questionnaire afin de mesurer les conditions de travail des professionnel.le.s et le degré d'exposition aux risques psychosociaux dans le milieu médicosocial.

L'allongement de la durée de vie est un formidable progrès. **Les plus de 75 ans sont aujourd'hui 5,6 millions soit 1 tiers de plus qu'en 2000, la France comptait 200 centenaires en 1990, il y en a 20 000 actuellement.** La société doit s'adapter à ce vieillissement de la population qui est un gain de vie important en bonne santé mais aussi des situations de perte d'autonomie plus fréquentes liées au très grand âge. Les besoins d'accompagnement et de soins sont de plus en plus importants.

La perte d'autonomie est essentiellement liée à des problèmes de santé nécessitant des prises en soins spécifiques et individuelles. Les démarches de prévention, l'anticipation des besoins et un accompagnement de qualité des personnes âgées dans leur vie quotidienne peuvent "éviter des prises en charge médicales et hospitalières lourdes". Les résidents et les patients doivent donc bénéficier d'un accompagnement personnalisé de qualité. La fragilité de la personne très âgée demande une prise en charge spécifique avec des équipes formées à la prévention et à l'accompagnement. Les moyens doivent être renforcés pour la recherche en gérontologie (étude du vieillissement) et en gériatrie (sa branche médicale). Les formes d'accueil évoluent et se

diversi-fient ; cependant les résultats tardent à se concrétiser et de grandes inégalités demeurent dans cet accompagnement. Beaucoup d'établissements n'ont pas de médecin gériatre et coordinateur, pas d'infirmier.e la nuit, d'aide-soignant.e. (AS), d'aide médico-psychologiques (AMP), d'assistant.e de soins en gérontologie (ASG). **Le manque de personnel est devenu pérenne, cela entraîne une activité dégradée, permanente, organisée de manière institutionnelle au sein des EHPAD.**

Le maillage des partenaires existe mais il n'est plus accessible aux EHPAD (Gerontopole, Psychiatrie) et même les secteurs privés avec lesquels les établissements avaient passé des conventions de soins palliatifs.

Il existe un manque de médecins qui interviennent dans les EHPAD. Certains résidents rentrent dans l'institution sans avoir de médecin référent.

Au fil des années, les résident.e.s des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) sont de plus en plus âgé.e.s et sont souvent atteints de troubles neurologiques et de dépendances très importantes, de polyopathologies invalidantes. **L'EHPAD ne doit pas être un lieu seulement médicalisé mais un lieu de vie avec toutes les**

réalités d'une collectivité.

Plus de 40% des services de Soins de Longue Durée (USLD) ont été supprimés ces dernières années sur beaucoup de territoires. Cette suppression de lits entraîne un transfert de charges vers les EHPAD sans moyens supplémentaires (financiers, humains) avec discrimination de l'offre de soins.

Ce secteur où l'on accueille des personnes dépendantes nécessitant une hospitalisation, tout comme les EHPAD, est sinistré à cause d'effectifs insuffisants. Les conditions de travail pour les personnels sont indignes des valeurs de leurs professions. Les propositions du gouvernement à travers la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour l'année 2019 représentent 125 millions pour les EHPAD et les Services de soins à domicile (SSIAD). Cela ne répond pas aux besoins réels revendiqués par les usagers, les familles et les professionnels. Le projet de loi initié par la ministre, Madame BUZYN travaille dans le cadre de la « Concertation grand âge et autonomie » n'est pas en mesure de répondre à la situation aggravée et à la sinistralité du secteur médicosocial. Les professionnels sont à bout de souffle et ne veulent pas s'associer aux propositions du gouvernement qui sont minimalistes, inadaptées, utopistes et indécentes.

Nous revendiquons des moyens humains, financiers et matériels pour apporter une vraie qualité de prise en charge, adaptés et répondant à la loi du 2 janvier 2002 et du 14 février 2005.

MOTION CGT



A l'occasion des 1 000 réunions ou Assemblées Générales

**Les salarié.e.s de _____ se sont réuni.e.s le _____
Ils ont adopté cette motion en direction du Président de la République,**

Depuis un an, nous attendons des réponses concrètes nous permettant, au quotidien, d'accompagner correctement les personnes âgées et voir enfin nos conditions de travail et de rémunération profondément améliorées.

Nous n'acceptons plus que cette situation perdure : c'est maintenant que vous devez répondre à nos revendications urgentes en matière d'augmentation d'effectif et de salaire !

Nous réaffirmons nos principales revendications :

► Pour les EHPAD :

- ▶ L'application d'un.e salarié.e par résident.e
- ▶ L'abrogation de la réforme de la tarification des EHPAD et la garantie de l'arrêt des baisses de dotations
- ▶ L'augmentation de tous les effectifs en établissements et à domicile (y compris des contrats aidés qui doivent être intégrés et sécurisés)
- ▶ Un financement pérenne qui réponde aux besoins de chaque résident.e
- ▶ L'arrêt des fermetures d'hôpitaux gériatriques et un plan permettant de restaurer ce réseau de soins

► Pour l'aide, l'accompagnement et les soins à domicile

- ▶ L'augmentation du temps passé auprès des personnes âgées à domicile
 - ▶ La revalorisation de la valeur du point
 - ▶ L'augmentation des indemnités kilométriques
- ▶ Tous les temps de trajet et de déplacement pris en compte
- ▶ L'intégration des frais annexes (ex panier repas) en tant que frais professionnels
 - ▶ Un financement pérenne
- ▶ La revalorisation des rémunérations et des perspectives professionnelles de carrières, dans le cadre des Statuts des Fonctions Publiques et des Conventions Collectives Nationales, assorti d'un plan d'embauche et de formation à la hauteur des besoins et attentes pour l'ensemble du secteur de l'aide et l'accompagnement de personnes âgées.

Monsieur le Président de la République, si vous ne répondez pas à nos revendications, nous n'aurions pas d'autres choix que de décider des suites en organisant la grève reconductible.

Fait le _____

MOTION DE SOUTIEN



Les membres de la Commission Exécutive de l'Union Fédérale des Retraité·e·s réunis les 7 et 8 janvier 2019 apportent leur soutien aux personnels des EPHAD et de l'aide à domicile en lutte depuis plus d'un an pour un accompagnement digne et humain des personnes âgées.

Les conditions de prise en charge des résidents se dégradent au même rythme que les conditions de travail des salarié·e·s, privant ainsi les personnes âgées d'un accès aux soins et d'un accompagnement personnalisé de qualité.

Les retraité·e·s de notre Fédération n'acceptent pas que cette situation intolérable perdure au détriment de nos aîné·e·s. et des salarié.e.s

Un financement pérenne doit être établi.

Nous réaffirmons notre soutien aux revendications :

- ▶ Revalorisation des rémunérations et des perspectives de carrière, et reconnaissance des qualifications.
- ▶ Application des préconisations du rapport de l'Assemblée Nationale : un·e salarié·e par résident·e.
- ▶ Augmentation et maintien de tous les effectifs y compris emplois aidés
- ▶ Augmentation du temps passé auprès des personnes âgées à domicile ou dans les établissements.
- ▶ Abrogation de la réforme de tarification des EHPAD pour garantir l'arrêt des baisses de dotations.
- ▶ Arrêt des fermetures d'hôpitaux gériatriques et services de gérontopsychiatrie.
- ▶ Plan d'embauche, de formation à hauteur des besoins.

Pour que les EHPAD restent un lieu de vie et de soins, que l'aide à domicile soit une véritable aide à la vie quotidienne, il est urgent d'intervenir.

Fait à Montreuil, le 8 janvier 2019



APRÈS LA REVOLTE JAUNE,

IL EST TEMPS DE PASSER À LA COLÈRE ROUGE
TOUS ENSEMBLE, DÈS LE 5 FÉVRIER

2019 débute dans une période sociale explosive, la préoccupation d'une grande majorité de la population est de savoir comment boucler les fins de mois, vivre dignement et aller travailler sereinement.

Dans les EHPAD, comme ailleurs, les salarié.e.s se sentent agressé.e.s par la politique méprisante de Macron.

Ces derniers mois, les luttes engagées par les salarié.e.s des EHPAD ont été relayées et diffusées dans des documentaires et médias divers. La France, et surtout nos représentants politiques, découvrent l'indignité avec laquelle nous traitons les personnes âgées dans notre pays.

Depuis un an, l'ensemble des salarié.e.s des EHPAD attend des réponses concrètes nous permettant d'accompagner et de soigner dignement nos résident.e.s.

Les annonces faites par la Ministre des Solidarités et de la Santé sont de même nature que la réponse de notre Président de la République : un enfumage, très loin des revendications des personnels des EHPAD et de l'aide à domicile.

Alors que dans tout le pays gronde une colère contre la décomposition sociale, il n'est plus possible que le gouvernement refuse d'entendre et laisse la population et les professionnels sans la moindre réponse à leurs revendications.

NOUS RÉAFFIRMONS NOS REVENDICATIONS

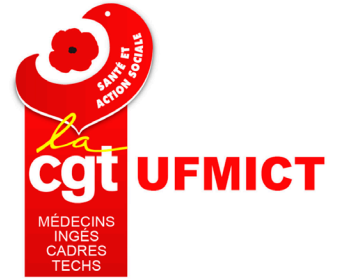
- ▶ La revalorisation des rémunérations et des perspectives professionnelles de carrières, dans le cadre des Statuts des Fonctions Publiques et des Conventions Collectives Nationales,
- ▶ L'application des préconisations de l'Assemblée Nationale à savoir un.e salarié.e par résident.e,
- ▶ L'augmentation du temps passé auprès des personnes âgées,
- ▶ L'abrogation de la réforme de la tarification des EHPAD et la garantie de l'arrêt des baisses de dotations,
- ▶ L'augmentation de tous les effectifs en établissements et à domicile (y compris des contrats aidés, qui doivent être intégrés et sécurisés)
- ▶ Un financement pérenne qui réponde aux besoins des personnes âgées,
- ▶ L'arrêt des fermetures d'hôpitaux gériatriques et un plan permettant de restaurer ce réseau public de soins,
- ▶ Un plan d'embauche et de formation à la hauteur des besoins et attentes pour l'ensemble du secteur de l'aide et de l'accompagnement des personnes âgées,
- ▶ L'augmentation du nombre de lits dans les établissements publics et la fin des autorisations données au Privé qui impose des tarifs prohibitifs.

IL EST TEMPS DE PASSER À L'ACTION

Pour inscrire le mouvement social dans la durée et faire monter le rapport de force, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale appelle l'ensemble de ses militant.e.s et salarié.e.s des EHPAD à faire du **Mardi 5 février**, une journée de grève RECONDUCTIBLE, avec partout des assemblées générales pour décider des moyens d'actions.

DIRECTION D'EHPAD :

UN MANAGEMENT DE PLUS EN PLUS CONTRAINT À L'OPPOSÉ DE NOS VALEURS



Depuis 5 ans, une succession de mesures gouvernementales réduit les moyens de fonctionnement et d'investissement des EHPAD avec la mise en place obligatoire d'outils d'incitation et de contrôle comme la convergence tarifaire, la déshabilitation sociale, l'établissement prévisionnel de recettes et de dépenses ou encore les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Toutes ces mesures ont pour but de compenser le désengagement progressif des collectivités publiques (Etat et départements) et de la branche vieillesse de la Sécurité Sociale par une augmentation de la participation des résidents et de leur famille.

Compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat des personnes âgées, du fait de la CSG et du blocage des retraites et des pensions, il est évident que les marges de manœuvre des directions sont quasi nulles côté recettes. Reste donc le levier des dépenses pour respecter l'équilibre budgétaire selon la fameuse formule : « *Faire plus et mieux avec moins !* ».

Quand plus des deux tiers du budget d'exploitation d'un EHPAD sont constitués de « charges » de personnel, le poste sur lequel portera l'essentiel de l'effort est tout indiqué. Bien souvent, les directions n'auront d'autres recours que le maintien en permanence d'un effectif dit de grève, c'est-à-dire minimum, l'imposition de responsabilités non rémunérées par le jeu du glissement de tâches en contravention des règles statutaires et de sécurité, le recrutement de contractuels sous-payés et

bien moins qualifiés, les heures supplémentaires partiellement compensées ou encore le remplacement tardif et partiel d'agents partant à la retraite. Pire, cette gestion du personnel « à flux tendu » s'accompagne du rappel des agents sur leur temps de repos ou de congé. Le surcroît de travail qui s'ensuit augmente l'accidentologie au travail et les arrêts de travail pour maladies professionnelles, ce qui nourrit un absentéisme galopant et des prises en charge de moindre qualité.

Comment s'étonner dans ces conditions, qu'un EHPAD sur deux fait face à des difficultés de recrutement, y compris chez les directeurs pour lesquels la totalité des postes mis aux concours chaque année est absorbée par le secteur hospitalier!

Est-ce de la bonne gestion de placer des centaines d'EHPAD en direction commune avec un seul directeur ou une seule directrice pour 3 ou 4 établissements, voire davantage, plusieurs dizaines de km les séparant des uns des autres ? A la CGT, nous pensons qu'une telle désorganisation pénalise aussi bien les résidents que les personnels et qu'elle ne génère que de la déshumanisation !

Pour ce qui concerne les personnels de direction, il est temps d'ouvrir un véritable dialogue social sur l'amélioration des conditions de travail, la juste rémunération des qualifications et des compétences et la revalorisation statutaire qui passe par la fusion des corps des DH et des D3S réclamée par la CGT depuis 15 ans.



Dans l'intérêt du service public, il est plus que temps d'ouvrir un débat avec les élus et les associations d'usagers sur l'impact des restructurations forcées et des décisions financières gouvernementales dans le secteur médico-social.

LETTR E OUV ERT E



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

- ▶ Aux résidentes, résidents des EHPAD public/privé
- ▶ Aux allocataires des services à domicile
- ▶ Aux aidants, aux familles

2019 : rien ne change !

En 2018, les personnels des EHPAD ont dit : **STOP, cela suffit !**

Elles et ils ont décidé **de ne plus se taire !**

Vous avez soutenu notre mouvement et nous vous en remercions. Les rapports parlementaires, sénatoriaux sont arrivés au même constat que nous : l'indignité avec laquelle on traite les personnes âgées dans notre pays. Les médias ont relayé les conditions d'accueil déplorables des résidents, des personnes âgées à domicile.

Madame BUZYN a sorti quelques « mesurette s » toujours pas en place et de toute façon largement insuffisantes au regard des besoins.

Depuis, la situation a empiré. Les plus de 80 ans sont de plus en plus nombreux à « échouer » dans les EHPAD et cette alternative au maintien à domicile ne satisfait pas grand monde. Privé, public, associatif sont soumis à une tension permanente. Les doléances des familles s'accumulent et les familles culpabilisent, le service rendu est défaillant au regard de la loi et du prix exorbitant. Les EHPAD, les services à domicile peinent à recruter par manque d'attractivité. Les salaires et les conditions de travail ne sont pas reconnus et s'apparentent à des petits boulots.

Les EHPAD et services à domicile, par manque de budget, ne fournissent que des prestations à minima. Préserver la qualité d'accompagnement tout en réduisant le budget n'est pas possible. Vous le constatez régulièrement en visitant vos parents et cela vous culpabilise.

Pourtant ce n'est pas l'âge qui fait le coût, mais la pathologie, la gravité, l'évolution des traitements et sa prise en charge.

En 2014, le Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie déclarait : « *il faut évacuer de nos représentations l'image d'une déferlante du grand âge qui serait sur le point de submerger, sans qu'on n'y puisse rien, le système de couverture solidaire* ». Les dépenses du jeune âge (- 10 ans) sont équivalentes à celles des plus de 85 ans. Ce n'est pas la confrontation intergénérationnelle ! Quelle est l'image d'un pays qui traite les personnes âgées de la sorte ? Quelles sont nos valeurs humaines et nos priorités ?

La CGT, porteuse de revendications des personnels, continue la lutte pour obtenir les emplois nécessaires, l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des salaires.

Il est de la responsabilité du gouvernement et du Président de la République d'écouter ce que disent les résidents, les allocataires, leur famille, les professionnels.

Il y a urgence !

TOUS ENSEMBLE, DÈS LE 5 FÉVRIER !

► Vos conditions de travail ces 3 dernières années se sont :

- o Améliorées
- o Identiques
- o Dégradées

Conditions matérielles :

Êtes- vous satisfait de vos outils de travail ?

- Oui - Non

Management / Communication :

Considérez-vous suffisant le nombre de rencontres avec votre responsable hiérarchique :

- Oui - Non

L'information que vous donne votre responsable hiérarchique est-elle suffisante ?

- Oui - Non

La confiance que vous accorde votre responsable hiérarchique est-elle suffisante :

- Oui - Non

La reconnaissance de votre responsable hiérarchique est-elle suffisante ?

- Oui - Non

La communication interne de votre Direction est-elle suffisante ?

- Oui - Non

Recevez-vous souvent des consignes contradictoires :

- Oui - Non

Lorsque vous avez un problème pouvez-vous en parler :

- Oui - Non

Si oui, à qui ?

Estimez-vous que votre responsable hiérarchique assume ses responsabilités :

- Oui - Non

Êtes-vous en conflit avec votre responsable hiérarchique?

- Oui - Non

Si oui,

- Souvent (2-3 fois par mois)
- Parfois (2-3 fois par an)
- Jamais

Êtes-vous en conflit avec vos collègues ?

- Oui - Non - Parfois

Si oui, pensez-vous que les conflits soient générés par les conditions de travail ?

- Oui - Non

Concernant votre poste :

Avez-vous une fiche de poste ?

- Oui - Non - Je ne sais pas

Si oui, votre fiche de poste correspond-elle à vos missions:

- Oui - Non

Votre poste correspond-t-il à vos compétences :

- Oui - Non - Je ne sais pas

Votre poste correspond-t-il à vos envies :

- Oui - Non - Sans opinion

La méthode de suivi de votre travail est-elle cohérente :

- Oui - Non - Je ne sais pas

Estimez-vous votre travail épanouissant ?

- Oui - Non

Avez-vous le sentiment d'apprendre en travaillant :

- Oui - Non - Je ne sais pas

Disposez-vous des informations utiles pour assurer vos tâches :

- Oui - Non

Avez-vous de l'autonomie dans l'organisation de votre travail :

- Oui - Non

Vos horaires de travail vous conviennent-ils :

- Oui - Non

Précisez pourquoi :

.....

Votre rémunération, vous convient-elle ?

- Oui - Non

La répartition des tâches est-elle juste ?

- Oui - Non

Souhaiteriez-vous changer de poste ?

- Oui - Non - Je ne sais pas

Subissez-vous de l'agressivité de la part des résidents ou patients ?

- Oui - Non - Parfois

Vos souhaits de congés, vous sont-ils accordés ?

- Oui - Non - Avec difficultés

Concernant votre santé :

Arrivez-vous à concilier votre vie privée avec votre vie professionnelle :

- Oui - Non

Vos conditions de travail ont-elles engendré des conséquences sur votre état de santé :

- Oui - Non

Si oui, de quel type :

- Fatigue Maux de tête

Troubles du sommeil Stress Idées morbides

Autres (précisez) :

.....

Avez-vous fait ou faites-vous l'objet d'un traitement médical à ce sujet :

- Oui - Non

La durée de votre trajet domicile / travail est-il acceptable:

- Oui - Non

Conclusion :

Pensez-vous avoir des solutions pour améliorer vos conditions de travail :

- Oui - Non

Si oui, lesquelles ?

.....

Pensez-vous que celles-ci seraient prises en compte par votre hiérarchie :

- Oui - Non

Avez-vous le sentiment que votre employeur s'occupe correctement :

► De votre formation

- Oui - Non

► De votre évolution professionnelle

- Oui - Non

► De vos conditions de travail

- Oui - Non

Vos éventuels commentaires : _____



AIDE, ACCOMPAGNEMENT, ET SOINS À DOMICILE

« LA GRANDE PRÉCARITÉ »

Faisons tout d'abord un état des lieux des salariés de la branche de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile. Cela nous a permis de constater que notre secteur reste le grand oublié des financeurs tant au niveau des départements que du gouvernement.

► **Sur 226 464 salariés,**

- 89% sont à temps de travail partiel subi,
- L'âge moyen est de 41 ans,
- Le salaire brut moyen d'un équivalent temps plein est de 1 106€ par mois,
- Les frais professionnels et indemnités kilométriques ne sont plus revalorisés depuis 2008,
- Concernant le taux de sinistralité, il est de 42% pour les troubles musculo-squelettiques, de 43% pour les troubles dorsaux lombalgiques, et de 9% pour les risques psychosociaux.

Pour rappel, la Fédération CGT des personnels des Organismes Sociaux revendique notamment :

- Le 100% Sécu avec une prise en charge de la perte d'autonomie par l'assurance maladie, permettant à chacun d'être soigné et accompagné selon ses besoins et non selon ses moyens.
- De lutter contre le financement de l'APA par les conseils départementaux qui génère des inégalités en fonction du lieu d'habitation.
- La revalorisation de la valeur du point à 6.67%.
- L'augmentation de l'indemnité kilométrique.
- Que tous les temps de trajet et de déplacements soient pris en compte comme temps de travail effectif et rémunéré comme tel.
- L'intégration des frais annexes quotidiens et exceptionnels en tant que frais professionnels (exemple : le panier repas).

Concernant notre secteur, la fédération milite contre la marchandisation de celui-ci au détriment du secteur associatif, et contre la liquidation de la protection sociale solidaire.

Pour ce qui nous concerne, les commissions professionnelles paritaires nationales et d'interprétation (CPPNI) restent stériles ou dérisoires. Cela est dû au manque de moyens alloués par le gouvernement mais aussi à la conception moyenâgeuse de nos missions par nos employeurs.

Ceux-ci refusent de reconnaître que c'est par la revalorisation de nos missions, de nos professions, l'amélioration de nos conditions de travail et de nos salaires que ce secteur pourra exercer sa véritable mission de service public répondant aux besoins démographiques de notre société.